

Déclaration de l'UNSA-Education pour la séance du CSA-SD de la Vendée du 13 mars 2023

Madame la Directrice académique,

Mesdames et Messieurs les membres du CSA-SD,

Avant d'aborder le fond de la réunion de ce jour, nous devons encore une fois commencer notre propos par déplorer la dégradation continue du dialogue social dans notre département comme dans notre pays. Ainsi, à l'échelle nationale, la réforme des retraites montre bien que le gouvernement n'a aucunement l'intention de négocier quoique ce soit avec les syndicats. D'ailleurs, le mot négociation est le mot tabou depuis le départ.

On retrouve cet état d'esprit à notre niveau. Ainsi, à ce stade de l'année, la qualité et la quantité des informations disponibles sont en nette régression. Suite à une décision unilatérale, nous ne disposons plus d'une première vision, certes imparfaite mais toujours utile, des BMP, des CSD et des CSR. De même, autre absence, nous ne connaissons pas la répartition des IMP. Là-encore, cette information ne nous parviendra donc que très tardivement, en fin d'année scolaire. Emettre un avis, informer nos collègues deviennent des tâches de plus en plus ardues. L'UNSA-Education, organisation syndicale favorable aux discussions et à la négociation, le regrette profondément et craint, qu'au final, la méfiance et le ressentiment, toujours mauvais conseillers, ne se répandent parmi tous les agents de l'Education nationale comme dans la population française en général.

Pour les sujets qui nous intéressent aujourd'hui, on peut d'abord noter que, globalement, la situation du second degré dans notre département s'est dégradée depuis le mois de janvier. Il y a d'abord eu une petite baisse des heures affectées aux collèges et aux lycées. Elle est certes minime mais c'est déjà un mauvais signe, surtout en ces temps de restriction. De plus, et probablement plus grave, il y a eu une vaste transformation sans précédent des heures poste en heures supplémentaires. Elle est certes favorable à l'Etat employeur car, rappelons-le, une heure supplémentaire année coûte moins chère qu'une heure poste. Cependant, cela va entraîner une dégradation importante de la qualité de vie au travail. Plus d'heures supplémentaires, c'est plus de travail pour les enseignants, plus de fatigue et, au final, une qualité du service rendue en baisse, quel que soit l'engagement de nos collègues dont nous ne doutons pas un seul instant.

Ensuite, si nous pouvons noter que les créations de poste restent supérieures aux suppressions, cette situation n'est due qu'à la création du lycée d'Aizenay et la progressive montée en charge de celui de Saint Gilles Croix de Vie. Sans eux, la balance serait négative. Dans le même ordre d'idée, si la fusion des collèges de Luçon dans un seul établissement est une bonne nouvelle car le bâtiment sera entièrement neuf et disposera des équipements adéquats, là-encore, cela se fait avec des moyens en baisse et des suppressions de poste. Au final, si certains collègues subissant ces

mesures de carte scolaire ont de bonnes chances de retrouver un poste de proximité, pour d'autres, vu leur matière, cela sera beaucoup plus difficile.

Tout ceci nous amène à noter qu'il s'agit, pour l'UNSA-Education, d'un projet de texte relatif au fonctionnement et à l'organisation des services. Il relève donc de l'article 48 et nécessite une mise aux voix. Nous aimerions aussi que le règlement intérieur modifié soit transmis à tous les membres ainsi que le compte-rendu du CSA-SD de janvier puisque le délai d'un mois est dépassé.